



Mateno®

Herbicide anti-graminées et anti-dicotylédones du blé tendre d'hiver.

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification HRAC : F3-F1-K3

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2190214

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09
France

Substance active : aclonifène
Teneur : 450g/l, soit 36.89% (m/m)
Famille chimique : diphényl-éthers
Mode d'action : Action par contact.

Substance active : flufenacét
Teneur : 75g/l, soit 6.15% (m/m)
Famille chimique : oxyacétamides
Mode d'action : Inhibition de l'allongement cellulaire des méristèmes racinaires et aériens, bloquant ainsi la croissance et le développement des tissus.

Substance active : diflufenicanil
Teneur : 60g/l, soit 4.92% (m/m)
Famille chimique : phénoxy nicotinilides (PNA)
Mode d'action : Absorption jeunes tissus + contact. Il agit principalement en pré-levée des mauvaises herbes en pénétrant dans l'adventice par la tigelle et les racines superficielles.

Description

MATENO est un herbicide de pré et post-levée précoce d'automne sur blé tendre d'hiver, actif sur de nombreuses graminées et dicotylédones.

Préparation

Préparation du sol et de la culture

Traiter sur des semis réguliers avec une profondeur minimale de 2 cm. Ne pas appliquer MATENO sur des semis superficiels ou irréguliers.

Ne pas traiter sur des céréales déchaussées ou en mauvais état végétatif, conséquence d'un mauvais enracinement, d'une implantation en sol creux, de sécheresse, d'excès d'eau ou d'eau stagnante, de gel ou d'attaques parasitaires.

Ne pas traiter sur des sols contenant moins de 2 % de matière organique.

Ne pas traiter sur des sols sableux, filtrants, caillouteux ou battants.

Ne pas traiter avant une période pluvieuse, en particulier ne pas traiter avant des pluies dont le cumul serait supérieur ou égal à 15 mm dans les 2 jours suivant le traitement.

En cas de pluviométrie supérieure ou égale à 50 mm dans les dix jours suivant le traitement, une phytotoxicité peut être observée.

Ne pas herser et ne pas rouler la céréale ni avant ni dans le mois suivant le traitement.

Préparation de la bouillie

Agiter le bidon avant l'emploi.
Diluer MATENO dans un volume de bouillie de 100 à 300 litres d'eau par hectare selon le matériel de pulvérisation utilisé.

Pour cela :

- Remplir au 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Mettre en route l'agitation et verser la dose nécessaire de produit dans la cuve ou dans l'incorporateur du pulvérisateur.
- Terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.
- Appliquer la bouillie aussitôt après la préparation.

Mélanges et compatibilité

Dans le cadre d'une application unique à l'automne, MATENO appliqué en post-levée ne doit pas être mélangé à tout autre produit. Dans le cadre d'un programme double automne, MATENO est préconisé seul en pré-levée et peut être suivi d'un autre produit en post-levée.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800

25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

Stocker la préparation MATENO dans un local où la température ne dépasse pas 40 °C.

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux, et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques du produit	Niveau de risque		
	INCLUSE (contaminé)	MÉTHOQUE	PROLIFÉRATION D'INSECTES
Quantité d'application	Élevée	Moyenne	Faible
Exposition des individus	Élevée	Moyenne	Faible
Exposition des animaux	Élevée	Moyenne	Faible
Exposition des végétaux	Élevée	Moyenne	Faible
Exposition des insectes	Élevée	Moyenne	Faible
Exposition des oiseaux	Élevée	Moyenne	Faible
Exposition des mammifères	Élevée	Moyenne	Faible

Tableau des mesures de protection des individus. Pour plus d'informations, consultez le tableau des usages de la notice.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

N'utilisez pas les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Surveillez les conditions météorologiques.

Protégez les points d'eau.

Protégez les pollinisateurs.

Préservez la faune sauvage.

D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR : FLASHEZ-MOI

Important

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques



du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale

SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages céréales d'hiver.
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréales d'hiver à la dose de 1,6 L/ha.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréales d'hiver à la dose de 2 L/ha.

SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages céréales d'hiver à la dose de 2 L/ha.

SPe8 - Ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs.

Protection des personnes présentes et des résidents : respecter une distance d'au moins 5 m entre la rampe de pulvérisation et l'espace susceptible d'être fréquenté par des personnes présentes ou des résidents, et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.

Délai de rentrée des travailleurs dans la zone traitée 48 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se

prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Provoquez le vomissement, seulement si :

1. Le patient est parfaitement conscient,
2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible,
3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomir ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.)

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : 0°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	-	-

Tableau des usages et doses autorisées

Grandes cultures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.6l/ha	1 trait./campagne Pré levée stade BBCH 00 à BBCH 09	BBCH 09	1a, 1c



Grandes cultures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.0l/ha	1 trait./campagne Pré levée stade BBCH 00 à BBCH 09	BBCH 09	1a, 1b, 4a
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.6l/ha	1 trait./campagne Post levée précoce stade BBCH 11 à BBCH 13	BBCH 13	1a, 1c
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.0l/ha	1 trait./campagne Post levée précoce stade BBCH 11 à BBCH 13	BBCH 13	1a, 1b, 4a

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages céréales d'hiver.

1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréales d'hiver à la dose de 2 L/ha.

1c. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréales d'hiver à la dose de 1,6 L/ha.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages céréales d'hiver à la dose de 2 L/ha.

Champ d'activité

Application à 2 L/ha en pré levée



Très sensibles : > 95%	Sensibles : 85 % à 94.9 %	Moyennement sensibles : 70 % à 84.9 %	Peu sensibles : 50 % à 69.9 %	Non sensibles : < 50%
Agrostide jouet du vent Jonc des crapauds Ivraie raide Pâturin annuel Pâturin commun				
Anthémis cotule * Bleuet Cardamine hérissée * Colza (repousses) Coquelicot Géraniums Lamier pourpre * Matricaires	Ray Grass Vulpin des champs	Bromes** Fumeterre officinale Gaillet gratteron	Avoine stérile Fèverole (repousses) *	
Moutarde des champs (sanve) Pensées Ravenelle Renoncule des marais * Séneçon vulgaire Spéculaire miroir de Vénus * Stellaire intermédiaire (Mouron des oiseaux) Véronique agreste * Véronique des champs Véronique à feuilles de lierre Véronique de Perse	Rumex *			

Application à 1.6 L/ha en pré levée

Très sensibles : > 95%	Sensibles : 85 % à 94.9 %	Moyennement sensibles : 70 % à 84.9 %	Peu sensibles : 50 % à 69.9 %	Non sensibles : < 50%
Agrostide jouet du vent Jonc des crapauds * Pâturin annuel * Pâturin commun *				
Colza (repousses) Coquelicot Lamier pourpre * Matricaires	Ivraie raide Vulpin des champs	Ray Grass Fumeterre officinale * Gaillet gratteron	Bromes	Avoine stérile
Moutarde des champs (sanve) * Pensées Ravenelle * Renoncule des marais * Séneçon vulgaire Stellaire intermédiaire (Mouron des oiseaux) Véronique des champs Véronique à feuilles de lierre Véronique de Perse	Géraniums Rumex *			

Application à 2 L/ha en post levée précoce



Très sensibles : > 95%	Sensibles : 85 % à 94.9 %	Moyennement sensibles : 70 % à 84.9 %	Peu sensibles : 50 % à 69.9 %	Non sensibles : < 50%
Agrostide jouet du vent Jonc des crapauds Ivraie raide * Pâturin annuel Pâturin commun				
Anthémis cotule * Bleuet Cardamine hérissée * Colza (repousses) Coquelicot Fumeterre officinale * Géraniums Matricaires	Ray Grass Vulpin des champs	Folle avoine * et ** Fèverole (repousses) *	Avoine stérile	Bromes
Moutarde des champs (sanve) Pensées Ravenelle Renoncule des marais * Rumex * Séneçon vulgaire Stellaire intermédiaire (Mouron des oiseaux) Véronique des champs Véronique à feuilles de lierre Véronique de Perse	Gaillet gratteron			

Application à 1.6 L/ha en post levée précoce

Très sensibles : > 95%	Sensibles : 85 % à 94.9 %	Moyennement sensibles : 70 % à 84.9 %	Peu sensibles : 50 % à 69.9 %	Non sensibles : < 50%
Agrostide jouet du vent Jonc des crapauds * Ivraie raide * Pâturin annuel * Pâturin commun *				
Colza (repousses) Coquelicot Géraniums Matricaires	Ray Grass			
Moutarde des champs (sanve) * Pensées Ravenelle * Renoncule des marais * Séneçon vulgaire Stellaire intermédiaire (Mouron des oiseaux) Véronique des champs * Véronique à feuilles de lierre Véronique de Perse	Gaillet gratteron Rumex *	Vulpin des champs	Folle avoine *	Avoine stérile Bromes

*: Pour ces adventices : 1 seul résultat d'essai disponible.

** : Efficacité attendue si adventice levée au moment du traitement.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

MATENO s'utilise de préférence en post-semis pré-levée des blés tendres d'hiver ; mais peut également s'utiliser en post-levée précoce à l'automne du stade 1 feuille au stade 3 feuilles des blés tendres d'hiver. Les utilisations au stade pointant ne sont pas préconisées.

Sur les graminées adventices : MATENO s'utilise de la pré-levée jusqu'au stade 3 feuilles maximum des graminées.

Sur les dicotylédones : MATENO s'utilise du stade pré-levée jusqu'au stade 4 feuilles maximum des dicotylédones (2 verticilles pour le gaillet gratteron).

Le respect de ces stades est obligatoire pour obtenir une efficacité maximale du produit.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

MATENO peut s'intégrer dans un programme de traitement comprenant une application d'automne avec MATENO suivi d'une nouvelle application à base d'un autre herbicide en sortie d'hiver.

L'application d'automne de MATENO peut se faire :



- de préférence en pré-levée seul ou associé,
- en post-levée précoce, seul, du stade 1 feuille à 3 feuilles des blés tendres d'hiver.

Classification HRAC

- F3** - Inhibition de la biosynthèse des caroténoïdes (cible inconnue)
- F1** - Inhibition de la biosynthèse des caroténoïdes au niveau de la phytoène désaturase (PDS)
- K3** - Inhibition de la division cellulaire (VLCFAs)

Application (matériel, pression)

Utiliser de préférence des buses à fente et un appareil à basse pression (de l'ordre de 2 à 4 kg/cm²). Traiter en choisissant un débit par hectare assurant une répartition parfaitement homogène. L'efficacité de MATENO dépend de la qualité de répartition de la pulvérisation.

Veillez au bon réglage du matériel avant de commencer les traitements. Traiter en l'absence de vent.

Respecter les bonnes pratiques de pulvérisation pour éviter la formation de gouttelettes fines.

Eviter les redoublements de passage de rampes de pulvérisation.

Réserver de préférence un appareil qui servira uniquement aux traitements de désherbage - Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

Conditions du milieu

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Cultures suivantes dans la rotation.

Après un blé tendre d'hiver traité avec Mateno en pré-levée ou en post-levée précoce à l'automne, les cultures pouvant être implantées dans le cadre normal de la rotation après travail simplifié du sol (profondeur minimale : 10 cm) ou après labour sont :

colza d'hiver, ray-grass (semé en automne ou en fin d'hiver), luzerne (semée en automne ou en fin d'hiver), pois protéagineux d'hiver, féverole d'hiver, blé tendre et blé dur d'hiver, épeautre, triticale, seigle, orge d'hiver, avoine d'hiver, blé tendre et blé dur de printemps, orge de printemps, avoine de printemps, pois protéagineux de printemps, féverole de printemps, lin à fibre de printemps, pomme de terre, betterave, maïs, tournesol, soja et sorgho.

L'implantation de toute autre culture non mentionnée dans la liste précédente se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Cultures intermédiaires ("CIPAN").

Après la moisson d'un blé tendre d'hiver traité avec Mateno en pré-levée ou en post-levée précoce à l'automne, les cultures pouvant être implantées en tant que CIPAN après un travail simplifié du sol (profondeur minimale : 10 cm) et en respectant un délai minimum entre application de Mateno et semis de la CIPAN de 8 mois sont :

avoine, sarrasin, nyger, cameline, radis fourrager, moutarde, phacélie, trèfle d'Alexandrie et vesce.

Des symptômes de réduction de volume végétal et/ou de décoloration sont susceptibles de se produire mais toujours d'une intensité limitée.

L'implantation de toute autre CIPAN se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Cultures de remplacement

En cas de destruction accidentelle d'une culture de blé tendre d'hiver traitée avec Mateno en pré-levée ou en post-levée précoce en automne, les cultures pouvant être implantées en tant que cultures de remplacement sont:

- après un travail superficiel du sol (profondeur minimale : 10 cm) ou après un labour et en respectant le délai entre application de Mateno et semis de la culture de remplacement écrit entre parenthèses : blé tendre et blé dur de printemps (4 mois), orge de printemps (4 mois), avoine de printemps (4 mois), pois protéagineux de printemps (4 mois), féverole de printemps (4 mois), maïs (sans restriction), soja (5,5 mois) et sorgho (5,5 mois).

- uniquement après labour (profondeur minimale : 20 cm) et en respectant le délai entre application de Mateno et le semis de la culture de remplacement écrit entre parenthèses : lin à fibre de printemps (5 mois) et pomme de terre (5 mois).

Certaines cultures ne doivent pas être implantées : betterave et tournesol.

L'implantation de toute autre culture non mentionnée précédemment se fera sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique*	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton >= 230 g/m ² + traitement déperlant		EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1		EPI partiel			EPI partiel	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)						

*Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
 Dans le cas d'une application avec tracteur avec cabine, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.



Mateno® ▫ 450 g/l aclonifène 75 g/l flufénacet 60 g/l diflufenicanil ▫ AMM n°2190214 ▫ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▫ © Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1B ▫ Cancérogénicité, catégorie 2 ▫ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▫ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



▫ ▫ ▫ Attention ▫ ▫ ▫ H351 - Susceptible de provoquer le cancer. ▫ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ▫ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Septembre 2019 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services)



Bayer Service Infos
0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

Bayer S.A.S.
Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr